

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-046
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue Gustave DECHÉZEAUX
Pour effectuer un emménagement 5 rue Gaston LEM

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

SARL DÉMÉNAGEMENT GOUSSARD
8 RUE AUGUSTE BARTHOLDI
78420 CARRIERES SUR SEINE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un emménagement des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés rue Gustave DECHÉZEAUX.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le lundi 10 mars 2025 de 12h00 à 18h00 et le mardi 11 mars 2025 de 8h00 à 14h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits rue Gustave DECHÉZEAUX pour effectuer un emménagement 5 rue Gaston LEM par l'entreprise « SARL DÉMÉNAGEMENT GOUSSARD ». Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « SARL DÉMÉNAGEMENT GOUSSARD ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices
- SARL DÉMÉNAGEMENT GOUSSARD

Fait à La Flotte, 04 février 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

